

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 6040245

N/REF : 16/04/2026 10H44 C:024888 I:32972
V/REF : 2119919
V/Email reçu le Jeudi 16/04/2026 a 10H44

CITYA DAUPHINE IMMOBILIER

**23 RUE HOCHÉ
38000 GRENOBLE**

IMMEUBLE : CHAMPS ROCHAS
20- 22 RUE CHAMPS ROCHAS
38240 MEYLAN

Fontaine, le 21 Avril 2026

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : ALLEE 22 RUE CHAMPS ROCHAS - MEYLAN - MME GIROUD 04 76 41 15 04

MOTIF : INTERVENIR POUR CAVE OU IL Y A APPAREMENT BEAUCOUP D'EAU QUI INONDE

Donneur d'ordre : M. A CLERC

=====

\$NATURE DE L'INTERVENTION :

Débouchage hydraulique avec véhicule équipé d'une pompe haute pression.

LE 16/04/2026 A 16H00:
INTERVENTION POUR POMPAGE
IMPOSSIBLE - COUPURE GÉNÉRALE D'ÉLECTRICITÉ DANS L'IMMEUBLE
A REPROGRAMMER

LE 17/04/2026 A 12H15
INTERVENTION DE LA CAVE
MISE EN PLACE DU MATÉRIEL
POMPAGE ET ASPIRATION
NETTOYAGE DES LIEUX SUITE A DÉGÂT DES EAUX

OBSERVATIONS : AH LCOMPTER Email envoyé le 20/04/26 a 18H20 aclerc@citya.com

AH LCOMPTER EMAIL ENVOYÉ LE 20/04/26 A 18:19 M. CLERC A

ATTENTION: L'INTERVENTION DE DEBOUCHAGE EST SANS GARANTIE DE RESULTAT DEFINITIF

Le débouchage est une opération de première urgence qui permet uniquement d'assurer le rétablissement d'un écoulement.
Lors de nos travaux de débouchage, nous essayons si possible de déterminer l'origine de l'obstruction, mais ce n'est parfois qu'après plusieurs interventions que nous arrivons à déterminer la cause du refoulement et à y remédier de façon définitive avec d'éventuels travaux complémentaires.

Assainissement, Curage
Plomberie, Recherche de fuites
Electricité, Propreté
24h/24 – 365j/365

FACTURE N° 6040245

1,00	H.Ouvrier Qualifié Curage	le 16/04	1	68,75	68,75
2,75	H.Véhi. HP-Pompage-Refoulement	le 17/04	2	174,79	480,67
TOTAL H.T.					549,42
T.V.A. a 10,00%					54,94
TOTAL T.T.C.En EURO					604,36

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mai 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement a la Société au :

101 Avenue Paul Marcellin

69120 VAULX-EN-VELIN